

## Nombre de facteurs – économiques, sécuritaire, d'enracinement – vont orienter la décision des réfugiés syriens, partagés entre le désir de rentrer chez eux et la peur de devoir tout reprendre à zéro.

*Rut Bermejo*, chercheuse associée principale au Real Instituto Elcano et professeure de Sciences politiques et de Politique publique à l'Universidad Rey Juan Carlos ; *Juan Iglesias*, professeur de Migration internationale au département de Sociologie et de travail social de l'Universidad Pontificia de Comillas. Texte s'appuyant sur une recherche effectuée dans le cadre du projet PERCEPTIONS H2020, financé par l'Union européenne (programme H2020 de recherche et d'innovation dans le cadre de la convention de subvention n° 833870).

# L'AVENIR DES RÉFUGIÉS SYRIENS

Environ la moitié des plus de 14 millions de Syriens déplacés par le régime totalitaire de Bachar al-Assad et par la guerre civile qui a dévasté le pays à compter de 2011 ont dû abandonner la Syrie. De nombreux facteurs vont influencer sur la décision de chacun d'entre eux : doivent-ils rentrer dans leur pays d'origine ou rester là où ils ont trouvé refuge ? Cet article examine plusieurs de ces facteurs, à lumière, notamment, des réflexions de 15 réfugiés syriens résidant dans différents pays d'Europe.

### LES RÉFUGIÉS SYRIENS EXPULSÉS PAR LE RÉGIME DE BACHAR AL ASSAD

En 2024, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) recensait près de sept millions de Syriens forcés d'abandonner leur pays, plus 7,4 autres millions de déplacés internes. Ceux qui ont quitté la Syrie sont répartis sur 130 pays. Cependant, la majorité d'entre eux (5,5 millions) vivent en Turquie (3,6 millions) et au Liban, en Jordanie, en Irak et en Égypte.

Dans l'Union européenne, les Syriens ont constitué le groupe le plus nombreux de demandeurs d'asile, chaque année depuis 2013. Le nombre de premiers demandeurs ressortissants syriens est passé de 131 790 en 2022 à 188 035 en 2023, ce qui représente 17,5 % du total des premières demandes (15,1 % en 2022). Au total, à la fin 2024, l'UE accueillait environ 1,2 millions de demandeurs d'asile et de réfugiés syriens. La plupart se trouve en Allemagne, où ils sont plus de 850 000 (71 %) et en Suède (11 %). L'Autriche, la Grèce, les Pays-

Bas et la France accueillent de 2 à 5 % du total chacun, et le reste de l'UE moins de 2 %.

L'Espagne a reçu 2 % des demandes émanant de Syriens présents dans l'UE pendant la première moitié de l'année 2024 et elle a, de 2011 à 2023, examiné 1,4 % du total des demandes de protection internationale de ressortissants syriens dans l'UE, soit une moyenne de presque 2 000 demandes annuelles, ce qui constitue un peu plus de 23 000 demandes en tout.

La plupart de ces ressortissants syriens sont arrivés en Europe en traversant les frontières par des points non autorisés. Les données de FRONTEX de 2024 portant sur les traversées irrégulières de frontières indiquent que les Syriens font partie des ressortissants majoritaires dans les traversées vers le Royaume-Uni, sur la frontière est de la Méditerranée, en Méditerranée centrale et dans les Balkans occidentaux. Soit quatre des sept routes d'entrée et sortie d'Europe.

Un mois après la chute du régime d'Al Assad, l'UNHCR établissait un bilan relatif aux près de 125 000 réfugiés syriens rentrés au pays depuis l'étranger et aux presque 500 000 déplacés internes revenus vers le nord-ouest, signalant qu'une aide urgente était nécessaire face à la situation de nombreuses familles installées dans des abris provisoires en plastique et aux possibilités économiques très réduites.

Les entretiens que nous avons réalisés montrent clairement que la raison qui a poussé les personnes interviewées à quitter la Syrie a été la guerre. L'une d'entre elles, interrogée en Bulgarie, nous disait : « Quand la guerre a commencé, tout est devenu de plus en plus dif-

ficile, au point qu'on n'arrivait même pas à trouver un morceau de pain. Le chômage a subitement augmenté, à un point terrifiant [...], la sécurité est passée en dessous de zéro. On en était arrivés à s'estimer heureux si on était sorti le matin de chez soi et qu'on était rentré le soir sans dommages. Et lorsque la guerre s'est intensifiée, peu importait si on était chez soi ou pas, car on pouvait se faire assassiner sous son propre toit. Le danger, ce n'était pas seulement les bombardements. Des gens pouvaient entrer chez vous, vous voler, vous kidnapper ou vous tuer ».

Toutefois, même si celle-ci a été la principale raison d'abandonner le pays, la fin de la guerre n'entraîne pas ou ne signifie pas le retour immédiat et sécurisé de tous les déplacés et réfugiés qui ont fui les hostilités. Nous analysons ci-dessous diverses variables, de même que les incitatifs et les désincitations susceptibles d'avoir une incidence sur les possibilités et les capacités de retour et, par conséquent, sur le retour effectif, ou non, des réfugiés en Syrie.

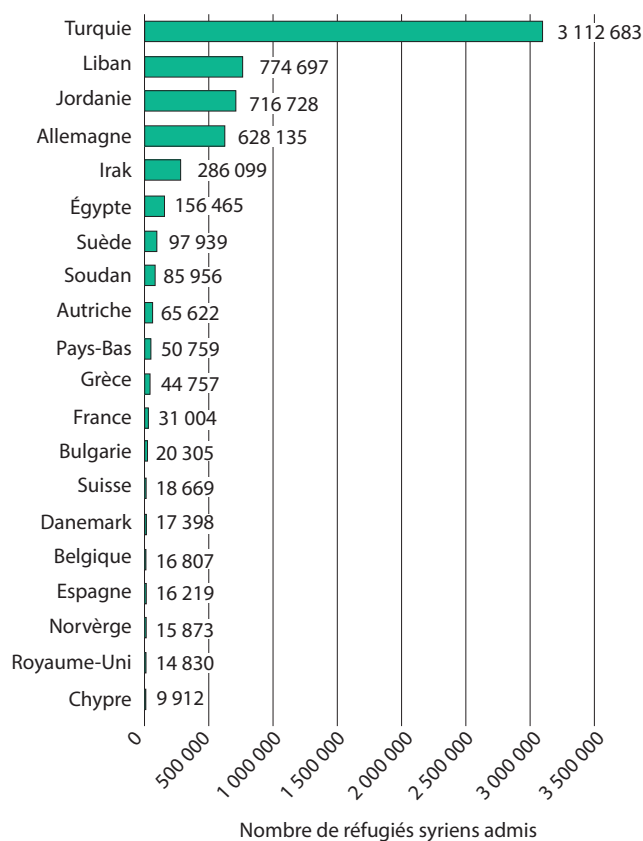
### LES CONDITIONS 'MACRO' DE LEUR AVENIR

Parmi les questions qui vont déterminer leur retour figurent tout autant les conditions existantes dans les pays où ils vivent que l'évolution de la Syrie elle-même. L'UNHCR indique que 92 % des réfugiés ayant fui dans des pays voisins vivent dans des régions rurales ou urbaines, et non pas dans des camps de réfugiés. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils jouissent de conditions stables ou de possibilités de prospérer. En effet, 70 % des réfugiés syriens présents dans ces pays vivent dans la pauvreté, avec un accès très restreint aux services de base, à l'éducation ou à des opportunités de travail. De telle sorte que ces réfugiés voient un retour en Syrie comme une possibilité réelle. La situation en Turquie a par exemple été particulièrement difficile en raison de la montée de l'hostilité et de la xénophobie de la population locale. De fait, en 2023, le gouvernement turc a réagi contre certains des réfugiés syriens et en a expulsé une partie dans le nord de la Syrie, ce qui a réduit la population syrienne en Turquie à 3,3 millions. Il a par ailleurs empêché de façon très violente l'entrée de nouveaux arrivants à la frontière.

Une autre des personnes interviewées nous a raconté pourquoi elle a quitté le Liban après s'y être réfugiée : « Il y avait des problèmes par rapport aux Syriens et je ne souhaitais pas rester à un endroit où je n'étais pas le bienvenu ».

D'autres pays du Sud de la Méditerranée ont eux aussi réagi face au grand nombre de Syriens déplacés par la guerre. Ainsi, l'une des personnes interviewées, qui a vécu neuf ans en Algérie, où deux de ses filles sont nées, nous racontait qu'avant la guerre les Syriens recevaient un titre de séjour mais que, plus tard, on ne leur octroyait qu'un visa leur permettant de rester, ce qui a grandement diminué leurs chances de réussir du point de vue économique : « Je parle en général. Les gouvernements arabes ne le comprennent pas et du coup ceux qui émigrent de Syrie, de Palestine, d'Irak, de n'importe quel pays en guerre, n'ont aucun droit. Le droit de vivre avec eux nous est accordé, mais on est seulement

PRINCIPAUX PAYS D'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS SYRIENS MI-2024



Source : UNHCR

## La majorité des réfugiés syriens vivent en Turquie, au Liban, en Jordanie, en Allemagne, en Irak et en Égypte

bienvenus et après, quoi ? Ils ne vous confèrent aucun droit. Ma voiture n'est pas à mon nom, si je veux ouvrir un commerce pour travailler, il ne peut pas être à mon nom, je ne peux pas l'enregistrer à mon nom ». De plus, il est toujours sur le qui-vive en raison des annonces de déportation de Syriens adoptées par le Parlement ou déclarées par le gouvernement.

Ces témoignages nous parlent d'un certain enracinement dans des pays où les Syriens ont vécu de nombreuses années, loin de la Syrie, mais aussi des problèmes qu'ils y rencontrent. C'est pourquoi si la situation de leur pays d'origine s'améliorait, ce dernier deviendrait pour eux un pôle d'attraction. Un réfugié en Allemagne nous disait : « Lorsque j'ai quitté la Syrie, je n'avais qu'une idée en tête, fuir pour améliorer mes conditions de vie et avoir un avenir meilleur. » Nul doute que la sécurité dans le pays est la première étape pouvant conduire à un retour, comme l'affirme un autre de nos interviewés : « Le plus important, c'est le sentiment de sécurité. Soit quelque chose qui manquait en Syrie ». De toute façon, les réfugiés syriens semblent établir un

## Pour ceux qui ont obtenu le statut de réfugiés, le retour ne peut être que volontaire puisque la révocation de ce statut n'est pas envisagée par les instruments internationaux

bilan rationnel entre les incitatifs et les désincitations présidant à la prise de décision.

Les personnes interviewées relatent un meilleur accueil, du point de vue des droits et de la reconnaissance, dans de nombreux pays de l'UE. Depuis la chute de Bachar al Assad, néanmoins, ce sont des incitations négatives et des désincitations à demeurer en UE dont on parle surtout, et donc du retour des réfugiés. Comme indiqué plus haut, l'UE n'accueille que 15,2 % des Syriens qui ont quitté leur pays ; plus de 90 % des demandes de protection ont connu une fin favorable depuis le début de leur fuite en 2011, soit parce qu'une protection temporaire leur a été accordée, soit parce que leur statut de réfugié a été reconnu.

La plupart d'entre eux ont obtenu le statut de réfugié, si bien que leur retour au pays ne peut se faire que de façon volontaire. Il s'agit en effet d'un statut permanent dont la révocation n'est pas envisagée par les instruments internationaux. Il faudrait donc, en ce qui les concerne, établir des mécanismes positifs ou des incitations – tels l'assistance au retour volontaire et des aides financières accordées à ceux qui souhaiteraient rentrer. Une façon indirecte d'inciter au retour pourrait par ailleurs être véhiculée via des investissements directs et des projets d'aide à la Syrie.

En revanche, la protection temporaire peut, elle, être révoquée ou non renouvelée si bien que les personnes à qui elle a été accordée pourraient être contraintes de rentrer en Syrie si leur pays d'accueil la leur retire ou ne la reconduit pas. Il s'agirait là d'un modèle d'incitation négative, qui inclut aussi la suspension du traitement des demandes de protection internationale émanant de ressortissants syriens, annoncée par plusieurs pays européens (Autriche, Italie, Allemagne, Belgique, Grèce, Suède et Danemark). D'après l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA), il y avait au moment de la chute du régime d'Al Assad quelque 101 000 demandes d'asile en attente d'examen dans les pays européens. Ces suspensions placent ces ressortissants dans une indéniable situation d'insécurité juridique dans laquelle, sans protection, ne serait-ce que temporaire, ils se voient contraints de retourner dans leur pays d'origine ou de séjourner de façon irrégulière en Europe, avec les conséquences qui s'ensuivent.

En ce qui concerne ces cas-là, le ministre autrichien de l'Intérieur, Gerhard Karner, envisage de déclencher un nouveau « programme de rapatriement et d'expulsion » applicable à près de 40 000 Syriens auxquels le pays a accordé une protection ces cinq dernières années. Dans le même temps, d'autres incitations néga-

tives, telle la suspension du programme de rassemblement familial, sont envisagées.

Certains de nos interviewés citent, parmi les incitations négatives pouvant les pousser à ne pas rester dans les pays européens, la discrimination et la montée de propositions politiques de plus en plus nativistes et excluantes du point de vue ethnique. Certains réfugiés vivant en Belgique parlent de racisme. L'un d'eux nous faisait savoir que l'une des choses qui l'avait surpris était justement qu'il y avait « beaucoup de haine et de discrimination par rapport à la couleur de la peau ». Parmi les facteurs susceptibles d'avoir une incidence à l'échelon collectif, deux semblent particulièrement importants : les incitations positives et négatives en matière de politique et les relations familiales. Les incitations positives comprennent tous les instruments et toutes les mesures de politique publique pouvant être activés pour, comme leur nom l'indique, inciter à un retour volontaire des réfugiés en Syrie. Cette discrimination n'a pas uniquement lieu dans les pays européens. Elle existe aussi en Arabie saoudite au sujet de laquelle l'un des réfugiés interviewés vivant en Belgique affirme : « Ça a été un vrai cauchemar. En premier lieu parce que les gens sont très racistes. »

À cet égard, la Turquie et la Jordanie semblent très différents. Le gouvernement turc a tenu un discours humanitaire s'appuyant sur la similitude culturelle et religieuse, sur les fondamentaux culturels turcs de solidarité et sur les contributions à l'économie que les réfugiés turcs pouvaient effectuer. Plusieurs travaux témoignent néanmoins d'une certaine « fatigue humanitaire » de l'opinion publique, de discours ambivalents et de l'augmentation des positions ouvertement hostiles. En Jordanie, autre pays accueillant un grand nombre de réfugiés, il semble que des raisons humanitaires continuent de peser lourdement sur l'opinion publique à l'égard des réfugiés syriens, en raison de similitudes culturelles et indépendamment des coûts économiques.

### LES CONDITIONS 'MICRO' ET LES SENTIMENTS

Parmi les facteurs susceptibles d'avoir une influence à l'échelon individuel, deux arrivent clairement en tête : la situation de prospérité atteinte, unie à la perception individuelle de l'avenir – dans les domaines financier et personnel –, et les relations familiales. Les deux peuvent être un incitatif ou une désincitation à rester ou à partir. Ainsi, le fait d'avoir laissé sa famille derrière soi et d'être son seul membre à habiter dans le pays d'accueil peut être très difficile à vivre et pousser à vouloir rentrer le plus vite possible, comme nous le racontait une Syrienne réfugiée en Bulgarie. C'est ainsi que, sur le plan personnel, les sentiments et les attachements entrent en jeu.

L'âge, l'expérience du départ et la durée du déplacement viennent s'ajouter à ces facteurs dans la détermination, mais aussi dans le moment temporel, de la prise de décision de rester de façon plus ou moins définitive.

Un grand nombre des hommes interviewés ont quitté le pays alors qu'ils faisaient des études universitaires ou venaient de les terminer. Ils cherchaient à éviter de se faire recruter de force dans l'un ou l'autre des camps

## **Il faut miser non seulement sur un retour volontaire, mais aussi sur des mesures susceptibles de favoriser la circulation et les pratiques transnationales de la diaspora syrienne en Europe, ce qui produirait des effets positifs tant sur les communautés d'accueil que sur les communautés d'origine**

rivaux, mais aussi à saisir des opportunités d'avenir. L'un d'entre eux, résidant en Belgique, l'a décrit comme suit : « En 2013, j'ai perdu de nombreux amis. Ils sont morts sous mes yeux. J'ai aussi perdu mon frère, qui était soldat. J'avais peur qu'un jour on me demande de remplacer mon frère au combat... De plus, le service militaire obligatoire, qui durait deux ans, était passé à 10 ans à cause de la guerre. »

La plupart d'entre eux n'avaient pas formé de famille au moment de notre entretien, mais cela a peut-être changé, ce qui rendrait plus difficile leur retour, même souhaité. Nombreux sont les exemples de jeunes gens d'une vingtaine d'années qui ont pu garder des racines et de la famille dans leur pays d'origine. Mais dans d'autres cas, une grande partie de la famille est partie et s'est éparpillée dans différents pays d'accueil. Beaucoup nous racontent que leur famille est très dispersée : les plus âgés sont restés en Syrie et les frères et sœurs se trouvent dans différents pays d'Europe.

Rares sont celles des personnes interviewées qui sont arrivées directement de Syrie. La plupart ont passé un temps (de quelques mois à deux ou trois ans) dans des pays voisins, en Turquie notamment. Par ailleurs, l'expérience qui a déclenché leur départ varie. Certaines sont vraiment traumatisantes, comme celle d'un jeune qui nous a raconté que ses amis étaient morts dans une explosion chez un marchand de glaces, à laquelle il a échappé parce qu'il était sorti répondre au téléphone. Mais il a tout vu.

Pour les Syriens réfugiés en Europe, le voyage a été encore plus long et a souvent inclus des séjours dans plusieurs pays : « La plupart sont passés par la Turquie. D'autres par la Lybie jusqu'en Italie, et d'autres, comme nous, sont allés en Algérie pour atteindre Ceuta et Melilla via le Maroc et se rendre en Espagne. Mais la majorité passe par la Grèce et par Chypre via la Turquie. » Plus d'un relate de longs périples, comme un jeune venu d'Alep qui a fui à Istanbul, d'où il a rejoint l'Allemagne, puis la Belgique.

Si bien que la distance et la durée du périple sont des données qui jouent en défaveur du retour au pays, surtout si on tient compte du facteur temps. Plus cela fait longtemps qu'ils sont partis, plus grande est la probabilité de ne pas revenir, conjuguée à des facteurs collectifs et individuels. Les conditions de résidence du réfugié dans ces pays européens, de même que sa situation économique et professionnelle comptent aussi.

La durée du déplacement est en lien avec l'enracinement familial tout autant qu'avec les conditions économiques. Le temps écoulé peut par ailleurs avoir contribué à atténuer le traumatisme, et le souvenir de l'expérience traumatique ou le désir de revenir là où elle

s'est produite sont également des facteurs supplémentaires qui jouent contre le taux de retour.

La proximité géographique du pays d'accueil avec le pays d'origine, associée à la persistance des liens dans le pays d'origine, agit en faveur du retour. Pour les plus jeunes, ces liens sont moins importants que pour les personnes d'un certain âge. Par exemple, et même si l'information ne dépasse pas le stade de simple anecdote, la rumeur court que des propriétés confisquées par Bachar al Assad vont être rendues, ce qui contribuerait à conserver un lien avec le pays ou à le rétablir. Mais il reste important d'observer l'évolution du pays et son redressement économique, ainsi que ses progrès en matière de politique et de sécurité. La restitution des propriétés a joué un grand rôle dans d'autres cas, comme à Sri Lanka.

### **CONCLUSION**

On ignore encore comment ces variables se conjugueront dans les décisions prises par les réfugiés qui ont fui la Syrie. Nul doute, cependant, comme l'affirme Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations unies pour les Réfugiés, qu'il va falloir faire appel à la « patience » car les 14 années de guerre ont causé la destruction d'une grande partie du pays – industries, habitations et équipements y compris.

Même s'il est encore tôt pour envisager ce retour puisque, comme l'a souligné Kaja Kallas, Haute Représentante de l'UE pour les Affaires extérieures et la Politique de Sécurité, et vice-présidente de la Commission européenne, il faut prioriser la sécurité de la région, il serait souhaitable de miser non seulement sur un retour volontaire, mais aussi sur des mesures favorisant la circulation et les pratiques transnationales de la diaspora syrienne en Europe. Cela produirait des effets positifs sur les communautés d'accueil comme sur les communautés d'origine et cela donnerait davantage d'opportunités aux ressortissants syriens. Ce type de mesures pourrait avoir une influence sur le taux de retour et le rendre plus important que la norme (environ 10 % des réfugiés partis en raison d'un conflit reviennent), créant ainsi une exception à la règle.

Nul doute qu'un faible taux de retour doit être interprété comme un succès des politiques d'accueil des pays récepteurs qui ont permis aux demandeurs de protection internationale ayant fui la répression de régimes totalitaires comme celui de Bachar al-Assad de progresser et de s'enraciner. En ce sens, le défi que doivent relever les politiques et les mesures de retour consiste à trouver la solution la plus favorable aux réfugiés et à la Syrie, et à éviter d'utiliser cette question à des fins électorales via un discours anti-immigration./